# **Vynal Docs**

Document généré par Vynal Docs Automator 2025-03-15 07:46:23

# **Contrat de Prestation de Services**

Client: John Doee

Entreprise: Doe Enterprises Email: john.doe@example.com Téléphone: +1 123-456-7890

Adresse: 123 Main St, Anytown, USA

#### CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

### Entre les soussignés :

- 1. John Doee, domicilié(e) à 123 Main St, Anytown, USA, agissant en qualité de , ci-après désigné "le Client".
- 2. , domicilié(e) à , enregistré(e) sous le numéro , ci-après désigné "le Prestataire".

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise pour le Client la mission suiva

- Nature de la prestation :
- Durée estimée :
- Lieu d'exécution :

### ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- Exécuter la prestation avec diligence et professionnalisme.
- Respecter les délais convenus.
- Assurer la confidentialité des informations échangées.

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire toutes les informations et ressources nécessaires.
- Effectuer les paiements selon les termes définis.
- Respecter les délais de validation et retour d'informations.

## ARTICLE 4 - RÉMUNÉRATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

■ Montant total du contrat : €

■ Coordonnées bancaires :
■ Coordonnees bancaires :
Les paiements s'effectueront selon le calendrier suivant :
<ul> <li>Acompte : € à la signature du contrat</li> <li>Solde : € à la livraison</li> </ul>
Tout retard de paiement entraînera des pénalités fixées à % du montant dû.
ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITÉ
Les parties s'engagent à ne pas divulguer les informations sensibles obtenues dans le cadre du présent contrat.
ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES
Le Prestataire est responsable de la bonne exécution de sa mission.
Toute faute professionnelle engage sa responsabilité civile et professionnelle.
ARTICLE 7 - DURÉE ET RÉSILIATION
■ Durée du contrat : au
■ Résiliation anticipée :
<ul> <li>En cas de force majeure.</li> <li>En cas de manquement grave aux obligations du contrat.</li> <li>En cas de non-paiement du Client sous jours.</li> </ul>
ARTICLE 8 - LITIGES ET DROIT APPLICABLE
En cas de litige, les parties privilégieront une médiation amiable.
Si aucun accord n'est trouvé, la juridiction compétente sera .
ARTICLE 9 - SIGNATURES
Fait à , le .
■ Pour le Client
Nom :
Signature :
■ Pour le Prestataire

■ Conditions de paiement :

Nom :	 	
Signature :		